

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 36 (1965)
Heft: 10

Artikel: Le sort des vieux au Jura
Autor: Fehr, J.-J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sort des vieux au Jura

Quelle est l'assistante sociale, l'autorité communale qui n'a pas rencontré de difficultés lors du placement d'une personne âgée, d'un vieillard impotent ou malade et qui n'ait éprouvé l'impression désagréable que nous sommes mal équipés dans l'aide aux personnes âgées ? Pour apprécier l'ampleur de ce problème, qui se pose de plus en plus fréquemment, il est indispensable de recourir à la statistique, si ingrate soit-elle.

Grâce aux progrès de l'hygiène et de la médecine, le nombre des vieux augmente d'année en année. Au recensement de 1950, on notait dans le Jura 11 000 personnes âgées de plus de 65 ans, ce qui représente 9,23 % de la population. Dix ans plus tard, en 1960, on en comptait 12 900, soit 9,88 % de la population. En dix ans, il y a donc eu une augmentation de 1900 personnes en âge de retraite et on doit s'attendre à une augmentation plus importante encore pour les dix années à venir, car les années de 1900 à 1910 comptaient une forte natalité.

Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans par district :

	1950		1960	
District de Courtelary	2514	(10,7 %)	2909	(11,39 %)
District de Delémont	1755	(8,4 %)	2185	(9,09 %)
District des Franches-Montagnes	845	(9,9 %)	912	(10,45 %)
District de Laufon	743	(7,05 %)	874	(7,22 %)
District de Moutier	2096	(7,85 %)	2583	(8,67 %)
District de La Neuveville . . .	535	(11,8 %)	586	(11,61 %)
District de Porrentruy	2561	(10,2 %)	2889	(11,26 %)

La proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est donc grosso modo de 10 % dans le Jura. Dans certains districts : La Neuveville, Porrentruy, Courtelary, la proportion est de 11 %. Dans le Laufonnais et le district de Moutier, elle n'est que de 7 et 8 %. Nos institutions sont-elles aptes à supporter les conséquences de cette augmentation du nombre des vieux ? Avons-nous assez de place dans nos hospices et hôpitaux ? Avons-nous assez d'assistantes sociales, d'aides familiales qui puissent leur venir en aide ?

En février 1964, une élève de l'Ecole d'études sociales de Genève, Mme May-Suzanne Corbellari, présentait un travail de diplôme sur la situation des personnes âgées dans le Jura-Sud. Comme point de départ de ce travail, l'auteur avait adressé un questionnaire aux communes. Même si toutes n'ont pas répondu, les résultats sont assez éloquentes pour être publiés.

District de La Neuveville :

(réponses des 5 communes du district)

Nombre total des habitants	4 947
Nombre de personnes âgées (selon AVS)	491
Nombre de personnes âgées vivant seules . . .	151

Nombre de personnes âgées en établissement :	
dans le Jura bernois	22
ailleurs	5
Nombre de personnes âgées touchant l'aide complémentaire	76
Nombre de personnes âgées assistées	17

District de Courtelary :

(réponses de 13 sur 17 communes du district)

Nombre d'habitants des 13 communes	21 442
Nombre de personnes âgées (selon AVS)	2 377
Nombre de personnes âgées vivant seules	875
Nombre de personnes âgées en établissement :	
dans le Jura bernois	61 (35 assist.)
ailleurs	23 (16 assist.)
Nombre de personnes âgées touchant l'aide complémentaire	452
Nombre de personnes âgées assistées	102

District des Franches-Montagnes :

(réponses de 10 sur 17 communes du district)

Nombre d'habitants des 10 communes	6 951
Nombre de personnes âgées (selon AVS)	683
Nombre de personnes âgées vivant seules	194
Nombre de personnes âgées en établissement :	
dans le Jura bernois	43 (22 assist.)
ailleurs	5 (5 assist.)
Nombre de personnes âgées touchant l'aide complémentaire	114
Nombre de personnes âgées assistées	73

District de Moutier :

(réponses de 25 sur 33 communes du district)

Nombre d'habitants des 25 communes	22 949
Nombre de personnes âgées	1 670
Nombre de personnes âgées vivant seules	433
Nombre de personnes âgées en établissement :	
dans le Jura bernois	71 (39 assist.)
ailleurs	21 (18 assist.)
Nombre de personnes âgées touchant l'aide complémentaire	254
Nombre de personnes âgées assistées	85

Les aides familiales

Un quart au moins des personnes âgées de plus de 65 ans vivent donc seules, ce qui représente environ 3000 personnes pour l'ensemble du Jura. Or il est bien clair que toutes ces personnes isolées, à un moment ou à un autre, ont besoin d'une aide de ménage, de soins ou

d'appui plus ou moins permanents. Du point de vue psychologique, tous ces vieux tiennent avant tout à conserver leur logis, petit appartement ou chambre sous les combles, leur maison où ils ont tant de souvenirs auxquels ils s'accrochent et parmi lesquels ils désirent vivre le plus longtemps possible. Lorsque les enfants habitent la maison voisine, ils peuvent les aider. Mais combien d'entre eux sont entièrement seuls, guettés par l'invalidité ? Des statistiques plus générales, faites en Suisse, indiquent que 17 % des personnes âgées ayant plus de 70 ans vivent claustrées dans leurs chambres et que la moitié environ sont limitées dans leurs occupations par une infirmité plus ou moins gênante. Les aides familiales sont des ménagères, modestement rétribuées, qui s'occupent de tenir un ménage ou d'aider aux travaux domestiques durant quelques heures par semaine. Elles constituent un appui très apprécié par les vieux qui vivent isolés. Pour l'ensemble des trois districts du Jura-Sud et pour celui des Franches-Montagnes, on ne compte que 12 aides familiales à l'œuvre ; dans le Jura-Nord leur nombre est aussi minime. Or, si l'on pense aux 3000 personnes qui vivent seules et qui, un jour ou l'autre, auront besoin d'aide, on mesure l'insuffisance de cette organisation. Et pourtant on n'exige de l'aide familiale aucun diplôme ni formation particulière. Un service d'aides familiales peut s'organiser dans toute commune un peu importante pour autant qu'on y trouve l'appui financier qu'il nécessite.

Les sœurs visitantes

Les sœurs visitantes, très actives dans de nombreuses localités, sont d'un appui indispensable à nos vieux. Leur nombre est important. On en compte 24 dans les districts du Jura-Sud, mais la plupart sont visiblement surchargées de besogne et ne peuvent vraiment que donner des soins limités aux personnes âgées. L'activité des aides familiales, des sœurs visitantes, des assistantes sociales et des médecins devrait pouvoir être mieux coordonnée, organisée en équipe chargée de veiller au confort, aux soins, et à l'évolution des vieux isolés. Le Jura, en raison de sa dispersion géographique, rendra toujours difficile un travail par équipes. Néanmoins on peut dire que dans chaque localité importante, dans chaque groupe de villages, la sœur visitante devrait pouvoir bénéficier de la collaboration d'aides familiales et d'une assistante sociale.

Les hospices

Les motifs de placement dans un home ou un hospice sont : la solitude, une santé déficiente, l'incapacité d'accomplir les travaux domestiques et, dans un certain nombre de cas, les troubles mentaux, la sénilité ou un caractère asocial.

Nombre de lits des hospices jurassiens :

	Nombre de lits
Hospice de Saint-Imier	70
Hospice de Tramelan	40
Hospice de Delémont	130
Hospice Saint-Joseph, Saignelégier . .	80
La Colline, Reconvilier	30

Hospice Montagu, La Neuveville	30
Hospice de Saint-Ursanne	140
Bon Secours, Miserez	65

On remarquera tout d'abord que les districts de Porrentruy et de Saignelégier sont les mieux équipés avec la proportion de 1 lit pour 15 personnes, et 1 lit pour 11 personnes âgées de plus de 65 ans. Par contre le district de Moutier reste le moins avantageé puisque La Colline ne compte que 30 lits pour 2500 personnes en âge de retraite, soit 1 lit pour 83 personnes. Pour l'admission dans tous nos hospices, il y a un délai d'attente de plusieurs mois à plusieurs années.

L'ancienneté des bâtiments, plus encore que le nombre des lits, joue un rôle prépondérant dans la loi de l'offre et de la demande. Seul le home de La Colline est de date récente. Tous les autres ont au moins un demi-siècle sinon un siècle d'existence. Les chambres à 1 lit sont proportionnellement peu nombreuses, alors qu'on rencontre des chambres à 3, 4 lits et plus. Le manque de confort limite de plus en plus la clientèle aux cas asociaux, aux vieillards mentalement diminués. Les pensionnaires deviennent de plus en plus des cas psychiatriques, ce qui n'est pas sans influencer défavorablement l'atmosphère de ces maisons. Nos homes et hospices ne devraient comprendre que des chambres de 1 et 2 lits au maximum, et dotés d'un plus grand confort, dans des bâtiments mieux adaptés. A Delémont un vaste programme de reconstruction sera prochainement mis en chantier. Il est prévu 6 appartements de 22 lits, groupés en chambres de 1, 2 et 4 lits. Ces unités de soins sont destinées à héberger non seulement les gens valides mais aussi des malades chroniques, c'est-à-dire que l'hospice fonctionnera aussi comme infirmerie. Cette formule mixte semble bien accueillie par la plupart des personnes âgées qui se sentent le besoin de recevoir quelques soins ou qui, guettées par l'infirmité ou l'invalidité, ont besoin de soins attentifs.

Au demeurant, un hospice restera toujours une collectivité où les personnes âgées se sentent gênées dans leur liberté de mouvement et la plupart d'entre elles préféreront toujours un petit logis qui leur est propre où elles peuvent vivre seules et faire leur cuisine. La formule la plus recherchée est celle des appartements réservés aux vieux. Toutefois, à notre connaissance, dans deux communes seulement, de tels projets ont été un peu poussés : à Tavannes, un programme de 12 appartements pour vieux (6 à 1 et 6 à 2 pièces) vient d'être accepté en votation populaire ; à Tramelan un projet est à l'étude pour remplacer l'ancien hospice par une colonie de logements individuels destinés aux personnes âgées. En deux mots il est incontestable qu'en raison de leur vétusté nos hospices ne répondent plus aux besoins actuels et que la majorité des vieillards valides préfèrent trouver des logements individuels modestes. Des appartements ou colonies pour personnes âgées devraient peu à peu compléter l'équipement de nos anciens hospices.

Les infirmeries pour personnes âgées et hôpitaux pour malades chroniques

Le jour où l'invalidité s'aggrave, où le malade ne peut plus rester dans un hospice ou chez lui, il est transféré à l'hôpital de district.

En elle-même cette hospitalisation ne présente guère de problèmes, mais sitôt le traitement terminé le médecin éprouve les plus grandes difficultés à réintégrer le patient dans sa famille ou dans un établissement approprié. Trop souvent l'hôpital est obligé de garder ces vieux convalescents, atteints de maladies chroniques, pour la simple raison qu'on ne sait pas où les placer. Or, les hôpitaux de districts disposent de lits chers, c'est-à-dire dont le prix de revient est élevé, car le personnel infirmier qui en dépend est un personnel spécialisé et coûteux. Les lits d'hôpitaux devraient être réservés à des opérés ou à ceux qui requièrent des soins intensifs. Il existe un besoin urgent d'établissements intermédiaires entre l'hospice et l'hôpital, c'est-à-dire d'infirmes ou hôpitaux de chroniques. Un seul établissement de ce genre existe au Jura, c'est l'hospice Mon Repos à La Neuveville, qui compte 140 lits. Cet établissement est toujours surchargé ; des demandes d'admission sont constamment refusées, en sorte que numériquement parlant, il est très insuffisant. Quel remède y apporter ? Deux solutions se présentent : celle préconisée par l'hospice de Delémont dont le projet de rénovation prévoit que, sur 130 lits d'hospice, une soixantaine seront réservés à des malades chroniques. A notre avis, cette même formule pourrait parfaitement s'appliquer à d'autres établissements, comme à Saint-Imier par exemple, où l'actuel hospice pourrait être transformé en une infirmerie et un nouveau home, moderne, accueillerait les pensionnaires valides. L'autre solution consiste à bâtir un hôpital de chroniques d'une quarantaine de lits, dans le cadre de l'hôpital. Ces sections de chroniques permettraient de résoudre durablement le problème, de plus en plus pénible, du traitement de ces malades chroniques. La construction de ces hôpitaux serait une politique de saine économie car leur prix de revient est inférieur à celui d'un hôpital ordinaire, leur construction nécessitant des installations moins spécialisées, peu d'appareillage et un personnel constitué principalement d'aides-hospitalières encadrées par quelques infirmières qualifiées.

Le même problème se pose à la Maison de santé de Bellelay où l'augmentation croissante des affections séniles — démences séniles, démences artérioscléreuses ou autres maladies dues à l'âge — nous oblige à envisager la construction d'un pavillon de gériatrie de 80 lits, soit 40 lits pour hommes et 40 lits pour femmes. Alors qu'il y a une vingtaine d'années, les cas d'affections dues à l'âge étaient rarement hospitalisés à Bellelay, on y compte annuellement près de 60 admissions pour troubles séniles nécessitant un séjour de longue durée.

Conclusions

L'augmentation massive et régulière du nombre des vieillards à laquelle nous assistons d'année en année nécessite de la part de nos communes, de nos autorités, un effort social de première importance. Cet effort devrait porter sur trois points principaux :

1. L'organisation d'un service d'aides familiales dont le nombre est actuellement dérisoire et dont chaque localité d'une certaine importance a besoin.

2. Moderniser nos hospices de vieillards en les rendant plus confortables et surtout en y adjoignant des appartements ou des colonies pour personnes âgées.
3. Créer des infirmeries ou hôpitaux de chroniques, soit dans le cadre de nos hospices, soit dans le cadre des hôpitaux de districts. Les districts de Courtelary, Delémont, Moutier et Porrentruy devraient disposer chacun d'au moins 40 lits de chroniques.

La nouvelle loi sur l'assistance publique accorde aux communes et aux districts une aide substantielle qui montre bien combien nos autorités cantonales sont conscientes de l'importance de ce problème et du programme que nous devons réaliser. Il est toutefois bien clair que c'est aux communes, aux autorités d'assistance, aux districts jurassiens de prendre conscience de l'ampleur de cette tâche et de s'atteler à sa réalisation.

Dr J.-J. FEHR.

La population résidente des Franches-Montagnes de 1850 à 1960

Des 7 districts du Jura bernois, celui des Franches-Montagnes est le seul dont la population résidente a diminué depuis 1850 :

1850	8974	
1960	8727	— 247 = — 2,7 %

Elle avait atteint son maximum en 1888 avec 10 872 habitants et son minimum en 1941 avec 8339 habitants.

Il y avait en 1850, 2 localités de plus de mille habitants, Le Noirmont (1544) et Les Bois (1339). En 1960 il y en a 4, Saignelégier (1636), Le Noirmont (1559), Les Breuleux (1456) et Les Bois (1098). En 1850, la plus petite commune, Le Peuchapatte, avait 133 habitants. En 1960, 3 communes ont une population inférieure à 100 habitants, La Chaux-des-Breuleux (93), Montfauvergier (76) et Le Peuchapatte (63).

Il s'est donc produit aux Franches-Montagnes un déplacement de population vers quelques centres, au détriment des petites localités, mais, dans l'ensemble, il y a perte de substance humaine.

Les 17 communes de ce district ont suivi une évolution assez différente. Quatre communes seulement ont en 1960 une population supérieure à celle de 1850. Ce sont, dans l'ordre d'importance :

Saignelégier . . .	1850	754	+ 882 = + 117,6 %
	1960	1636	
Les Breuleux . . .	1850	736	+ 720 = + 98,6 %
	1960	1456	
Montfaucon . . .	1850	497	+ 27 = + 5,4 %
	1960	524	
Le Noirmont . . .	1850	1544	+ 15 = + 1 %
	1960	1559	